



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des patrimoines et de  
l'architecture**

**Service interministériel des Archives de France**

Réf. : DGP\_SIAF\_2021\_001

Paris, le 19 janvier 2021

Mots clés : commande publique, archivage numérique

Le délégué interministériel aux Archives de France a publié le 6 janvier dernier le référentiel de gestion ci-joint, relatif aux archives produites dans le cadre des processus liés aux marchés publics. Ce référentiel s'inscrit dans le cadre du plan de transformation numérique de la commande publique porté par la direction des affaires juridiques des ministères économiques et financiers. Il est le fruit de travaux pilotés par le service interministériel des Archives de France (ministère de la Culture), en collaboration avec le ministère de l'Économie et des Finances et en s'appuyant sur un groupe de travail réunissant des représentants du ministère des Armées, du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ainsi que des collectivités locales.

Ce référentiel, établissant les règles de gestion des données et documents produits dans le cadre de la commande publique, constitue le socle commun aux acteurs (acheteurs soumis au code de la commande publique, archivistes, personnes exerçant le contrôle scientifique et technique sur les archives publiques) pour définir les modalités d'un archivage sûr et probant de ces informations. Il permet aux acheteurs publics de sécuriser leurs processus métiers et donne les clés aux services publics d'archives pour élaborer une politique de collecte permettant de documenter ce processus et ses résultats à l'échelle d'une institution. Le texte adopte pour cela une approche qui se focalise sur la fonction archivistique (passation de la commande publique) et non sur le producteur des données et documents.

Les personnes en charge du contrôle scientifique et technique sur les archives publiques sont chargées d'appliquer ce référentiel, qui abroge et remplace toute disposition antérieure en la matière et tout particulièrement la partie 6. « Marchés publics » de l'instruction DAF/DPACI/RES/2009/018 en date du 28 août 2009 relative aux « tri et conservation des archives produites par les services communs à l'ensemble des collectivités territoriales (communes, départements et régions) et structures intercommunales ».

Par ailleurs, le service interministériel des Archives de France a élaboré un guide afin de faciliter la mise en œuvre de l'archivage numérique des données et documents de la commande publique. Ce document apporte une aide méthodologique en faisant un focus sur les métadonnées nécessaires et en proposant des éléments de rédaction d'un profil d'archivage. Il est accessible sur FranceArchives.

Cheffe de Service,  
Adjointe au Directeur Général  
patrimoines chargée du service interministériel  
des Archives de France

**Françoise BANAT-BERGER**  
Cheffe du Service interministériel des  
Archives de France